

**Fonds de recherche  
sur la société  
et la culture**

**Québec** 

**Appel de propositions de recherche  
portant sur**

## **ÉTUDE DES TRAJECTOIRES DE JEUNES DE LA RUE ayant participé à une démarche d'insertion socioprofessionnelle**

menée en concertation avec

le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille  
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

<b>Type de programme :</b>	<b>subvention pour 1 projet</b>
<b>Durée :</b>	<b>2 ans</b>
<b>Montant total :</b>	<b>95 000 \$</b>
<b>Lettre d'intention :</b>	<b>2 mars 2005 à 16 h</b>
<b>Demande de financement :</b>	<b>11 mai 2005 à 16 h</b>

L'objectif du projet est de développer de nouvelles connaissances sur les effets à moyen et long termes, dans leur trajectoire de vie, de la participation des jeunes de la rue à un programme d'insertion socioprofessionnelle.

---

<b>Contexte</b>	<b>p. 2</b>
<b>Besoins de recherche</b>	<b>p. 3</b>
<b>Conditions de la demande de subvention</b>	<b>p. 4</b>
<b>Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation</b>	<b>p. 5</b>
<b>Demande de financement : contenu et critères d'évaluation</b>	<b>p. 6</b>
<b>Dates du concours</b>	<b>p. 7</b>
<b>Renseignements</b>	<b>p. 8</b>

---

Le Fonds société et culture et ses partenaires vous invitent à répondre à cet appel d'offres dont l'objectif est d'explorer les effets à moyen et long termes, dans leur trajectoire de vie, de la participation des jeunes de la rue à un programme d'insertion socioprofessionnelle. Compte tenu du caractère intersectoriel de cet objet de recherche, les retombées de cet exercice devraient non seulement permettre l'avancement des connaissances sur les stratégies d'insertion retenues par les jeunes mais aussi sur les moments les plus adéquats pour les interventions de différents services qui sont interpellés dans l'intervention auprès de ces jeunes et leur nécessaire coordination.

## CONTEXTE

Le projet pilote Espoir avec les jeunes de la rue, réalisé entre 2001 et 2003, s'est inscrit au nombre des projets retenus dans le cadre de Solidarité jeunesse<sup>1</sup> afin de répondre aux besoins spécifiques de certains groupes de notre société. L'intervention a été offerte par les organismes *le Bon Dieu dans la rue* à Montréal et *Les œuvres de la Maison Dauphine* à Québec, organismes intervenant depuis plusieurs années auprès des jeunes de la rue. Ce projet pilote visait à offrir aux jeunes de moins de 25 ans qui fréquentaient ces organismes l'occasion de s'engager dans une période de réflexion et d'orientation menant à une démarche d'intégration socioprofessionnelle. Il comptait deux phases distinctes. La première phase, d'une durée de six mois à raison de 20 heures par semaine, comprenait notamment des activités de groupe sur la connaissance de soi, l'employabilité, pouvant ou non inclure des stages en entreprises, la réalisation d'un projet commun, un suivi psychosocial individuel. Au cours de la deuxième phase, d'une durée de douze mois, l'organisme était chargé de réaliser un suivi auprès de chacun des jeunes.

---

<sup>1</sup> Le projet Solidarité jeunesse, visant à soutenir les jeunes en difficulté et à les aider à s'engager dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle a rejoint plus de 10 000 jeunes au Québec. Pour plus d'informations sur le projet voir le site suivant : <http://www.mess.gouv.qc.ca/francais/jeunesse/jeune/index.htm>

Dix groupes ont été constitués, soit quatre à Montréal et six à Québec. Le nombre de participants a varié de six à treize par groupe pour un total de 105 participants, incluant les jeunes ayant interrompu leur participation avant terme. Mentionnons que les ententes entre le Ministère et les organismes ont été renouvelées à l'automne 2003 pour une durée de trois ans. D'autres groupes ont donc démarré depuis.

Le MESSF a réalisé une évaluation de mise en oeuvre<sup>2</sup> du projet pilote Espoir. Cette évaluation a permis de mieux connaître les caractéristiques des jeunes et la nature de l'intervention, d'identifier les acquis des jeunes du point de vue des jeunes eux-mêmes et des intervenants, et les changements, tant sur le plan de la situation de logement, de la consommation de drogues et d'alcool, que de la recherche d'emploi, de l'insertion en emploi, des études ou encore des sources de revenu. Parallèlement, afin de compléter le tableau des recherches faites au MESSF sur ce sujet, soulignons que d'autres études ont également été menées sur des projets s'adressant aux jeunes, notamment sur Solidarité jeunesse<sup>3</sup>. Par ailleurs, plusieurs recherches se sont aussi intéressées aux jeunes de la rue au cours des dernières années, permettant de mieux connaître d'une part, le profil de ces jeunes et leur diversité, mais aussi de mieux comprendre les conditions d'entrée, de sortie et les conditions de vie dans la rue.<sup>4</sup>

Dans les suites de l'évaluation réalisée sur le projet Espoir et des autres études réalisées sur des projets offerts aux jeunes, les partenaires souhaitent entreprendre l'étude des trajectoires d'un certain nombre de jeunes de la rue ayant participé au projet pilote afin de mieux cerner l'impact et la pertinence des interventions qui ont été effectuées.

---

<sup>2</sup> Rousseau, Claire et Hugues Tétreault, *Projet pilote avec les jeunes de la rue (Espoir). Rapport d'évaluation*, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, octobre 2003

<sup>3</sup> Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, *Sondage sur la mesure des effets liés à l'insertion professionnelle du programme Solidarité jeunesse*, Direction de l'évaluation, mai 2003; Panet-Raymond, Jean, Céline Bellot et Martin Goyette, *Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : l'évaluation du projet Solidarité jeunesse*, Rapport présenté au Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, juin 2003; Johnson et Roy inc., *Évaluation de Solidarité jeunesse : groupes de discussion auprès des participants* Rapport déposé au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, septembre 2001

<sup>4</sup> Voir notamment : Bellot, Céline, (2003) *Les jeunes de la rue, disparition ou retour des enjeux de classe?* dans Lien social et politiques – 49, *Des sociétés sans classes?* Printemps, pages 173-182, Parazelli, Michel, (2003) *Les jeunes en marge : en quête d'un lien social véritable*, dans *Regard sur... La jeunesse au Québec*, dir. Madeleine Gauthier, ed. IQRC, PUL, 2003, pages 131-144 et, les recherches en cours dans le cadre du projet *Freiner la Marginalisation des jeunes du Centre-ville de Montréal, un effort collectif*, Direction de santé publique de Montréal; et moins en lien direct avec l'insertion socioprofessionnelle mais plus avec l'insertion sociale et les problématiques sociosanitaires toutes les recherches faites sur les différentes toxicomanies et le passage à l'injection associé aux jeunes de la rue dont Roy, Élise et al. (2003) *Le partage des matériels d'injection chez les jeunes usagers de drogues injectables de Montréal*, dans *Drogues, santé et société*, 2<sup>e</sup> trimestre, Montréal Vol. 2 no 1, [www.drogues-sante-societe.org](http://www.drogues-sante-societe.org); la recherche financée par le MSSS sur *Les facteurs psychosociaux associés au passage à l'injection chez les jeunes de la rue* avec notamment E.Roy, G.Godin, N.Haley (2001-2003), les recherches faites par le Centre de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale qui font référence à toutes les catégories d'itinérants et non seulement aux jeunes.

## BESOINS DE RECHERCHE

L'étude vise à explorer des effets à moyen et à long terme de la participation des jeunes du projet pilote Espoir sur leur insertion sociale et professionnelle. Il apparaît important, pour s'assurer d'intervenir adéquatement, de saisir toutes les composantes des trajectoires des jeunes et de comprendre comment un projet de ce type s'inscrit dans leur cheminement. Cela permettra de situer le rôle qu'ont pu jouer les réseaux personnels mais également institutionnels dans la vie du jeune, notamment les Centres jeunesse, les organismes de santé, d'aide psychosociale et l'école. La principale préoccupation serait d'identifier des facteurs déterminants de l'insertion sociale et professionnelle, afin de mieux comprendre et agir sur les risques de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Il est souhaité que les trajectoires touchent toute la période de vie depuis la pré adolescence, avec un regard sur l'enfance, en situant la participation au projet Espoir dans ce parcours. Compte tenu que l'un des projets se déroulait à Montréal et l'autre à Québec, il est important que l'on puisse mettre en lumière les différences, s'il y a lieu, entre ces deux territoires. La recherche devra se situer en continuité avec les récentes parutions au Québec et ailleurs sur les jeunes de la rue, en partant des connaissances acquises jusqu'à maintenant sur le sujet.

Il serait particulièrement intéressant que la recherche s'appuie sur des méthodes qualitatives susceptibles d'enrichir la compréhension des trajectoires individuelles des jeunes de la rue et de couvrir la plus grande diversité possible de caractéristiques et de cheminements des jeunes. Compte tenu du nombre de jeunes ayant participé à l'étude et de leur diversité de situations, il pourrait être envisagé de s'appuyer sur une vingtaine de cas afin d'assurer cette diversité. Toutefois les chercheurs peuvent proposer d'autres arrangements méthodologiques plus susceptibles de répondre au besoin de recherche identifié dans cet appel d'offres. Le MESSF s'engage à collaborer avec les chercheurs et chercheuses pour établir l'échantillon à partir de la liste des personnes ayant participé au projet entre 2001 et 2003.

## CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Cette action concertée permettra de financer un seul projet d'une durée 2 ans et qui devrait commencer le 1<sup>er</sup> juillet 2005 . Le montant maximal prévu pour cette subvention est de 95 000\$. La subvention devra être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Cette action concertée répond aux règles générales établies par le Fonds société et culture quant à l'admissibilité des chercheurs, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme des actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>.

- Cette action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du cv commun canadien à l'adresse suivante : [http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/cv\\_form/index.html](http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/cv_form/index.html). Il doit être transmis électroniquement au Fonds société et culture avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le curriculum vitæ du ou de la responsable du projet est demandé.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées pour le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie l'attestant). La liste des pièces à joindre, s'il y a lieu, peut-être consultée dans le programme des Actions concertées se trouvant sur le site Internet du Fonds société et culture.
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt au Fonds société et culture du certificat de déontologie produit par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projets le cas échéant. **Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi de la subvention, le signifier rapidement par écrit au gestionnaire du programme.**
- Les personnes qui recevront un financement dans le cadre de cette action concertée **sont tenues de participer à des activités de suivi** de leur projet de recherche. Celles-ci seront organisées par le Fonds société et culture et permettront de mettre à profit l'évolution des travaux ainsi que les résultats de recherche auprès des partenaires de cette initiative concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication que la subvention a été financée par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la famille en collaboration avec le Fonds société et culture.

### LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées rempliront **obligatoirement** le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet du Fonds société et culture à l'adresse suivante : [www.fgrsc.gouv.qc.ca](http://www.fgrsc.gouv.qc.ca), «programme des actions concertées» et «formulaire en ligne». À cette étape, seul le *curriculum vitæ* du chercheur ou de la chercheuse principal(e) est demandé. Il doit aussi être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (cv commun canadien), également disponible dans le site Internet du Fonds société et culture.

Un comité, formé des partenaires de l'action concertée, évaluera la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel d'offres. Il pourra aussi faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus adéquate aux attentes exprimées dans l'appel d'offres. Ce comité fera ensuite ses recommandations au Fonds Société et Culture qui invitera les chercheurs dont les lettres seront

jugées pertinentes, en fonction des critères d'évaluation, à présenter une demande de subvention. Le seuil de passage pour l'évaluation de la lettre d'intention est de 70%.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel d'offres (60 points)  
*Indicateurs*  
Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel d'offres;  
Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel d'offres.
- Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (30 points)  
*Indicateurs*  
Applicabilité des résultats attendus;  
Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances;  
Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.
- Lien avec des partenaires du milieu (10 points).  
*Indicateur*  
Implication et degré de collaboration des partenaires, utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs et chercheuses sont donc invités à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou à justifier, dans la demande, leur choix de ne pas le faire.

## DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET ÉVALUATION

Les chercheurs invités à présenter une demande suite à l'acceptation de leur lettre d'intention doivent la compléter en ligne dans le site Internet du Fonds société et culture avec les formulaires prévus à cet effet dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des actions concertées*, sous l'onglet *programme des Actions concertées*. Une version PDF du formulaire est disponible afin de faciliter la consultation de toutes les rubriques de même que la liste des pièces à joindre. Les conditions d'octroi de la subvention sont les mêmes que celles indiquées dans les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec*. À noter que la qualité scientifique est assorti d'un seuil de passage de 70 %. Les curriculum vitæ (communs canadiens) du responsable de la demande et des co-chercheurs doivent être complétés *en ligne* et joints à la demande. Il est à noter que les chercheurs collaborateurs n'ont pas à transmettre de CV.

Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier:

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt.

- Les *lettres d'autorisation* nécessaires à la réalisation du projet, si nécessaire.
- Les pièces relatives à l'attestation de citoyenneté ou de résidence, s'il y a lieu.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au Fonds société et culture et à ses partenaires, des demandes à financer.

Les critères d'évaluation des demandes de financement sont les suivants :

- **Qualité scientifique du devis proposé** (50 points) (Le seuil de passage pour ce critère est de 70%)  
*Indicateurs*  
Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique ;  
Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie ;  
Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ;  
Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine.  
Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires
- **Capacité scientifique des chercheurs** (20 points);  
*Indicateurs*  
Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) ;  
Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée.
- **Retombées anticipées** (20 points).  
*Indicateurs*  
Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel d'offres ;  
Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.  
Qualité et degré d'implication des milieux partenaires ;  
Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel d'offres.
- **Contribution à la formation de chercheurs** (10 points).  
*Indicateurs*  
Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche.

## **DATES DU CONCOURS**

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du Fonds société et culture, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 2 MARS 2005** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du Fonds société et culture, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 11 MAI 2005** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi.

L'annonce officielle des résultats est prévu pour la semaine du **27 juin 2005**.

## **RENSEIGNEMENTS**

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Programme des Actions concertées  
Projet : Jeunes de la rue  
140, Grande-Allée Est, bureau 470, Québec (Québec), G1R 5M8

### **Pour information sur ce concours communiquez avec :**

Nathalie Roy,  
Gestionnaire des actions concertées  
Téléphone : (418) 643-7582 poste 3138  
Courriel : [nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca)

### **Pour tout autre problème ou pour des questions d'ordre technique, communiquez avec :**

Centre d'assistance technique  
Fonds québécois de recherche sur la société et la culture  
Téléphone : (418)646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec)  
1-866-621-7084  
Courriel : [Centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:Centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca)